

STAGE SYNDICAL SPÉCIAL AESH

Mardi 16 mars 2021
de 9h à 16h

Union départementale FO - 35 rue d'Echange, Rennes  Sainte-Anne

Ce stage s'adresse à tous les AESH,
syndiqués, non-syndiqués, exerçant dans le 1^{er} ou le 2nd degré.
La participation à ce stage est un droit, vous serez autorisés à
vous absenter sur simple demande. (Modalités d'inscription au dos)

OBJECTIFS

- **Connaître vos droits pour les faire respecter:** missions, contrats, temps de travail, affectations, droits à formation, droits à s'absenter, rémunérations, protection...
- **Apporter des réponses aux questions et aux problèmes que vous rencontrez**
- **Informez le syndicat des difficultés rencontrées sur le terrain**
- **S'organiser collectivement pour faire valoir les revendications:** intégration dans un corps de la Fonction publique, meilleur salaire, garantie de réemploi pour toutes et tous, contrats à temps complet...



1^{ER} DEGRÉ www.snudifo35.fr

✉ snudifo35@wanadoo.fr

☎ 02 99 65 36 63 (lundi et mardi)
☎ 06 43 03 93 67 (autres jours)

2ND DEGRÉ www.snfolc35.fr

✉ syndicat@snfolc35.fr

☎ 02 99 30 78 80
☎ 07 50 97 10 68



LES AESH ONT DES DROITS ILS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS!

POUR PARTICIPER

La participation à des stages de formation syndicale est un droit (dans la limite de 12 jours par an). Votre absence sera déduite du temps de travail et vous n'aurez pas à rattraper les heures que vous auriez dû effectuer.

1 Inscrivez-vous au stage **avant le mardi 16 février 2021** par mail:

snudifo35@wanadoo.fr pour le 1^{er} degré

syndicat@snfolc35.fr pour le second degré

Le syndicat vous enverra une convocation en retour.

2 Vous devrez alors effectuer, **au plus tard le mardi 16 février**, une **demande d'autorisation d'absence** (à l'aide d'un formulaire auquel vous joindrez la convocation). Cette demande doit être transmise:

au **Pôles Aides Humaines** (**coordavs35@ac-rennes.fr**) dans le 1^{er} degré
ou **au secrétariat du chef d'établissement** dans le 2nd degré.

3 Le jour du stage, nous vous remettrons une attestation de participation.

Repas

Vous avez la possibilité de déjeuner sur place. Nous proposons de fournir un repas avec une participation financière de 4 euros. Dans ce cas, merci de nous signaler votre présence au repas par mail avant le lundi 8 mars.